

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
**Commune de
LESCUN**
Séance du 3 mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, M. METZGER Vincent, M. RACHOU Patrick, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane

Absents : Mme LARRIEU Jacqueline, Mme LOPEZ Hélène

Procurations : Mme LARRIEU Jacqueline à Mme POMPIGNAC Maud

Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D02 Objet : Budget prévisionnel pour la reconstruction du moulin de Lescun

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Maire informe le conseil municipal que le projet de reconstruction et d'embellissement du moulin de Lescun est présenté à l'appel à projet Mélusine 2023 du département pour la mise en valeur du petit patrimoine.

Elle demande au conseil municipal l'approbation pour cette opération du budget prévisionnel suivant :

Dépenses :	65 000,00€ HT
Charpente :	37 505,00€ HT
Maçonnerie :	20 000,00€ HT
Fournitures ciment et sable :	1 676,95€ HT
Fabrication du mécanisme :	3 000,00€ HT
Repas/casse casse-croûtes :	1 000,00€ HT
Autres frais (plans) :	1 818,05€ HT
Recettes :	65 000,00€ HT
Commune (fonds propres) :	25 000,00€ HT
Mélusine :	15 000,00€ HT
Collecte de dons :	10 000,00€ HT
Conseil Départemental 64 :	5 000,00€ HT
CCHB (fonds de concours) :	10 000,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'approuver le budget présenté ci-dessus

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire



P O

V M